

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL

- Session 2022 -

1- LE CADRE NATIONAL

Le concours est organisé par le Centre de gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) pour les besoins en recrutement des collectivités territoriales de la région Auvergne Rhône-Alpes. Pour l'ensemble de la France, le concours est organisé, à l'échelon régional ou interrégional, par neuf CDG métropolitains et un CDG ultramarin.

Un calendrier national fixe de manière commune les périodes d'inscription, de dépôt des dossiers et les dates et heures des épreuves écrites. Les sujets des épreuves écrites sont identiques pour l'ensemble des CDG.

La dernière session remonte à 2020 (reportée à 2021 en raison de la crise sanitaire), le concours ayant une périodicité d'organisation de deux ans.

2- LA SESSION 2022 EN RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES

Le calendrier

Période de retrait des dossiers (dates nationales)	du 22/03/2022 au 27/04/2022
Période de dépôt des dossiers (dates nationales)	du 22/03/2022 au 05/05/2022
Épreuves écrites d'admissibilité (date nationale)	Jeudi 17 novembre 2022
Résultats d'admissibilité	Lundi 23 janvier 2023
Épreuves orales d'admission	Du 27 février au 6 mars 2023
Résultats d'admission	Mercredi 15 mars 2023

Les principaux chiffres de la session 2022

	Externe	Interne	3e concours	TOTAL	session 2020-21	session 2018	session 2016
Postes	102	59	39	200	220	180	200
Inscrits	1 242	1494	291	3 027	2 978	3 961	4 790
Présents	654	1039	221	1914	1 542	2 165	2 593
Admissibles	189	132	82	403	359	364	388
Admis	101	61	38	200	214	177	200

Les concours sont ouverts dans quatre spécialités : « Administration générale », « Gestion du secteur sanitaire et social », « Animation » et « Urbanisme et développement des territoires ». La spécialité « Analyste » n'est pas organisée par le cdg69 cette session.

Les chiffres détaillés de la session sont présentés en annexe.

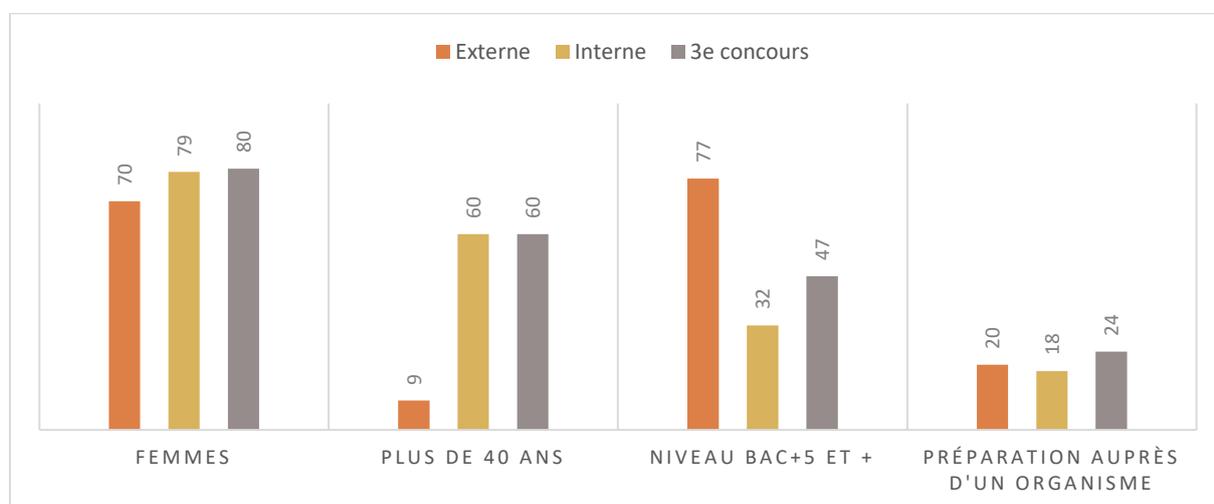
- Le **nombre de postes**, qui s'établit à 200 pour l'ensemble des voies et des spécialités, est en légère baisse par rapport à la session 2020-21. Le nombre de postes est établi à partir d'un recensement des besoins des collectivités territoriales, du nombre de lauréats encore inscrits sur la liste d'aptitude et du nombre de recrutements sur le grade au cours de l'année précédant le concours.

- Le **nombre d'inscrits** est stable. On compte, en 2022, 49 inscrits de plus qu'en 2020-21.

- Le **taux de présence** est globalement en hausse (63,2% contre 52% en 2020-21). Il atteint 69,5% au concours interne et 76% au troisième concours. Cela peut s'expliquer par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 qui interdit désormais les multi-inscriptions des candidats à un même concours organisé simultanément par plusieurs centres de gestion.

- La **sélectivité** des concours est variable selon les voies et les spécialités et est plus élevée qu'à la session précédente. On compte 6 candidats présents pour un poste au concours externe, 18 candidats présents pour 1 poste au concours interne et 6 candidats présents pour 1 poste au troisième concours.

Le profil des candidats présents aux épreuves écrites



- Le **taux de féminisation** des concours est stable par rapport à la session précédente, les femmes représentant 70% des candidats au concours externe, 79% au concours interne et 80% au troisième concours.

- **Les moins de 30 ans** sont largement majoritaires au concours externe : 67% des candidats. Les 40 ans et plus représentent 60% des candidats au concours interne et au troisième concours.

- 77% des candidats au concours externe détiennent un **diplôme bac+5 au moins**. 31% des candidats du concours interne déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 32% un diplôme bac+5 au moins. Au troisième concours, 29% des candidats déclarent un diplôme bac+3 ou bac+4 et 47% un diplôme bac+5 au moins.

- La proportion de candidats déclarant avoir suivi une **préparation auprès d'un organisme** n'est que de 20% au concours externe, 18% au concours interne et 24% au troisième concours.

3- LES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

Les épreuves écrites se déroulent dans trois centres d'examen : à Villeurbanne (69), Sainte-Foy-lès-Lyon (69) et Clermont-Ferrand (63).

Elles font l'objet d'une double correction, ainsi que le prévoient les dispositions réglementaires. 43 binômes de correcteurs sont sollicités pour les corrections de la session 2022.

Les notes de cadrage des épreuves ainsi que les sujets complets des épreuves écrites sont en ligne sur le site internet des centres de gestion de la région Auvergne Rhône-Alpes : <https://www.cdg-aura.fr/concours/attache>

Les sujets en ligne ne comportent pas d'indications de correction.

Les épreuves écrites du concours externe

Le concours externe comporte deux épreuves écrites.

- **La composition sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales (durée 4 h, coefficient 3)**

Cette première épreuve est commune aux différentes spécialités.

Le sujet de la session 2022 est ainsi libellé :

Entre développement local et transition écologique, les collectivités territoriales doivent-elles choisir ?

Ce sujet d'actualité ne se limite pas à la simple réflexion sur la transition écologique mais interroge la compatibilité avec le développement local. Il permet d'évaluer le raisonnement et l'analyse des candidats qui peuvent utiliser leurs connaissances au service d'une démonstration globale.

Le jury estime que le sujet est adapté au niveau du concours et suffisamment problématisé pour vérifier les capacités de réflexion et l'aptitude à l'argumentation des candidats, leur intérêt pour l'actualité et leurs connaissances de l'action publique locale.

Sur la forme, les correcteurs rendent compte de copies de bonne qualité, intégrant les fondamentaux de l'épreuve. Sur le fond, les correcteurs regrettent le fait que de trop nombreux candidats n'aient pas suffisamment mis en débat la question de la dualité entre les deux termes posés dans le sujet, traitant principalement la notion de transition écologique, assez bien maîtrisée des candidats, sans prendre le temps d'interroger la notion de développement local et d'expliquer en quoi les deux notions pouvaient être antinomiques. De trop nombreuses copies restent ainsi descriptives, théoriques et manquent de profondeur et de questionnement de la problématique. Les correcteurs regrettent également un manque général de connaissances réglementaires et un niveau rédactionnel faible en termes d'orthographe et de syntaxe. Il est important de rappeler que conformément à la note de cadrage, les qualités rédactionnelles jouent un rôle déterminant dans l'évaluation de la composition.

La moyenne des copies s'établit à **9,02** sur 20. Au total des spécialités, on compte 6% de notes strictement inférieures à 5 sur 20 et donc éliminatoires. 40% des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00 et 20% des copies obtiennent une note supérieure ou égale à 12,00 (cf. les chiffres de notation de l'épreuve en annexe).

- **La note dans la spécialité (durée 4 h, coefficient 4)**

Les thématiques des sujets de la session sont les suivantes :

Spécialité	Thématique	Dossier
Administration générale	La co-construction des politiques et services publics locaux	8 documents 37 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Les collectivités territoriales et la lutte contre la pauvreté	15 documents 37 pages
Analyste	Le recours à l'informatique en nuage dans les collectivités territoriales	15 documents 39 pages
Animation	Les relations entre les acteurs de la communauté éducative	14 documents 38 pages
Urbanisme et développement des territoires	Le rôle des intercommunalités dans la politique du logement	12 documents 39 pages

Les correcteurs estiment que les thématiques et le niveau de difficulté des sujets sont en adéquation avec le niveau attendu d'un attaché territorial. Les dossiers documentaires sont abordables et comprennent des éléments variés alliant théorie, éléments juridiques et éléments opérationnels pour les collectivités.

Le formalisme de l'exercice de la note est bien maîtrisé par la grande majorité des candidats. Environ un tiers des candidats ne respecte toutefois pas les exigences de forme : absence de timbre, introduction non maîtrisée, confusion avec l'exercice de rapport assorti de solutions opérationnelles du concours interne, présence d'annexes du fait d'une confusion avec l'épreuve de note administrative du concours des IRA...

Sur le fond, les correcteurs déplorent le fait que de nombreuses copies soient trop scolaires et descriptives (esprit « catalogue »), sans mise en perspective par rapport aux enjeux ou aux questions posées par les sujets. De trop nombreux candidats ont en effet des difficultés à proposer des plans dynamiques permettant l'analyse et l'aide à la décision qui permettent au commanditaire de se passer d'une lecture du dossier. Les correcteurs regrettent également souvent un manque d'exemples concrets issus du dossier et une expression écrite qui n'est pas à la hauteur d'un concours de catégorie A (style insuffisamment professionnel, problèmes de syntaxe, d'orthographe...). Certaines copies demeurent cependant de bonne facture et 17% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 12,00/20.

La note moyenne à l'épreuve s'établit à **8,74** sur 20 toutes spécialités confondues. Les notes moyennes s'échelonnent de 8,17/20 (spécialité GSSS) à 9,09/20 (spécialité Animation). Alors que seulement 22,92% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00 dans la spécialité GSSS, 41,38% des candidats obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00 dans la spécialité Animation (cf. les chiffres de notation de l'épreuve en annexe).

L'épreuve de rapport dans la spécialité du concours interne et du troisième concours (durée 4 h, coefficient 4)

L'admissibilité au concours interne et au troisième concours repose sur cette unique épreuve. L'intitulé souligne la dimension professionnelle de l'exercice demandé, le rapport, rédigé à l'aide d'un dossier mais également à partir des connaissances propres des candidats, devant permettre de dégager des « solutions opérationnelles appropriées ».

Les thématiques des sujets de la session 2022 sont les suivantes :

Spécialité	Thématique	Dossier
Administration générale	La gestion dématérialisée de la relation aux usagers dans les collectivités territoriales	14 documents 39 pages
Gestion du secteur sanitaire et social	Le soutien à l'autonomie des personnes âgées	11 documents 38 pages
Analyste	Les enjeux et l'opportunité de créer une plateforme de mobilité servicielle	17 documents 39 pages
Animation	Les tiers-lieux centrés sur la jeunesse	9 documents 38 pages
Urbanisme et développement des territoires	La prévention et la lutte contre la pollution lumineuse	13 documents 36 pages

Les correcteurs estiment que les sujets sont intéressants et pertinents, au cœur des préoccupations actuelles des collectivités territoriales. Les éléments contextuels précis permettent aux candidats de se positionner et d'orienter leurs productions.

Le niveau général des candidats est très hétérogène et varie selon les spécialités, mais les correcteurs s'accordent pour affirmer que le niveau est globalement assez moyen. Sur la forme, la plupart des candidats respectent les attendus de l'épreuve. Très peu ont toutefois pu identifier les références essentielles à citer dans le timbre, et l'introduction est souvent trop courte (absence de problématique, contexte peu développé...). Sur le fond, rares sont les copies qui présentent des parties équilibrées et de même qualité. Dans la première partie, l'analyse et le raisonnement sont trop souvent défailants, le descriptif prenant le pas sur la problématique. Les idées sont souvent juxtaposées sans lien logique et de nombreux candidats ne se projettent pas assez dans le contexte donné par le sujet. Dans la seconde partie, les connaissances du fonctionnement des collectivités territoriales à un niveau

stratégique ainsi que la méthodologie de la conduite de projet ne sont souvent pas maîtrisés. De trop nombreux candidats exposent des listes d'idées sans lien logique, sans exposer de délais ou d'aspects financiers. Enfin, les correcteurs soulignent le fait que la qualité rédactionnelle n'est souvent pas celle attendue d'un cadre de catégorie A.

Au concours interne, la note moyenne de l'épreuve s'établit à **8,94** sur 20 toutes spécialités confondues. Les notes moyennes s'échelonnent de 8,04/20 dans la spécialité *Gestion du secteur sanitaire et social* à 9,14/20 dans la spécialité *Administration générale* où 42% des candidats obtiennent une note au moins égale à 10,00/20.

La note moyenne des candidats du troisième concours est de **9,41** sur 20. Elle atteint 10,92 sur 20 dans la spécialité *Animation*, alors qu'elle n'est que de 7,81 sur 20 dans la spécialité *Urbanisme et développement des territoires* dans laquelle près de 20% des candidats obtiennent une note éliminatoire. Dans la spécialité *Administration générale*, la moyenne est de 9,54, légèrement supérieure à celle des candidats du concours interne (cf. les chiffres de notation de l'épreuve en annexe).

Les délibérations du jury d'admissibilité

À l'issue de la correction des épreuves écrites, le jury se réunit pour arrêter la liste des candidats admissibles.

Le jury examine tout d'abord les copies susceptibles de comporter des signes distinctifs et décide d'annuler cinq copies du concours externe et une copie du troisième concours qui contreviennent clairement aux consignes données aux candidats en matière de respect de l'anonymat. En effet, il était indiqué sur la note « informations importantes aux candidats », précisé lors du discours et indiqué sur la page des consignes du sujet, que le candidat ne doit faire apparaître aucun signe distinctif dans sa copie, ni son nom ou un nom fictif, ni initiales, ni numéro de convocation, ni nom de la collectivité employeur, de la commune de résidence ou du lieu de la salle d'examen, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe. Il est également précisé que « seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif. Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury ». Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement ces consignes d'anonymat des copies.

Le jury, après avoir pris connaissance des principales données de la session, examine les propositions de notes formulées par les correcteurs de l'épreuve écrite. Il arrête ensuite définitivement les notes et, après délibération, fixe les seuils d'admissibilité par spécialité. Le seuil le plus bas est de 9,00 sur 20. Il établit la liste des candidats déclarés admissibles.

Toutes voies confondues, le jury retient 403 candidats pour les épreuves d'admission pour un total de 200 postes, soit une proportion d'environ deux candidats pour un poste.

Toutes spécialités confondues, 28,9% des candidats présents au concours externe, 12,7% au concours interne et 37,1% au troisième concours passent le cap de l'admissibilité.

4- LES ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves orales d'admission se déroulent dans les locaux du Cdg69 à Sainte Foy-lès-Lyon sur 5 jours. Les épreuves d'entretien sont conduites par les membres du jury constitués en groupes de trois examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élus, personnalités qualifiées, fonctionnaires territoriaux).

Le décret n° 2020-1134 du 15 septembre 2020 portant adaptation d'épreuves de certains concours ou examens professionnels de la fonction publique territoriale suspend les épreuves de langue et, pour l'externe, reporte le coefficient sur l'entretien.

L'épreuve d'entretien

L'épreuve d'entretien a un poids différent selon la voie de concours : coefficient 5 (depuis la session 2020-21 contre 4 hors contexte Covid) sur un total de 12 au concours externe, coefficient 5 sur un total

de 9 au concours interne et troisième concours. La durée de l'épreuve est 25 minutes dans les trois voies.

Depuis la session 2020-21, l'épreuve d'entretien du concours externe a été modifiée, à l'image de celle d'autres cadres d'emplois de catégorie A de la fonction publique territoriale (décret n°2008-238 du 3 avril 2018). Comme dans les deux autres voies, l'épreuve a désormais une durée de 25 mn et débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. Les candidats titulaires d'un doctorat ont également la possibilité de présenter leurs travaux de recherche. Lors de son inscription, chaque candidat constitue et transmet une fiche individuelle de renseignements au service organisateur du concours à une date fixée par celui-ci. Seul l'entretien avec le jury donne lieu à notation, la fiche de présentation n'étant pas notée.

Au troisième concours, les membres du jury disposent d'un document retraçant l'expérience professionnelle du candidat, remis par celui-ci au moment de son inscription au concours. Ce document n'est pas noté en tant que tel.

Dans les trois voies, l'entretien débute par une présentation de 10 minutes au plus par le candidat de son parcours de formation et /ou de son expérience professionnelle et des compétences acquises à cette occasion.

L'épreuve d'entretien permet au jury d'apprécier les aptitudes professionnelles du candidat au regard de ce qui est attendu d'un attaché territorial appelé à servir dans une diversité de métiers : culture générale administrative et territoriale, connaissances dans la spécialité et capacité à les exploiter, aptitude à exercer des responsabilités d'encadrement, motivation professionnelle, aptitude à communiquer, facultés d'analyse et de réflexion, ouverture d'esprit, curiosité intellectuelle, etc. Les candidats doivent démontrer leur motivation et leur capacité à accéder à un cadre d'emplois de catégorie A de la filière administrative et à assumer les missions et les responsabilités correspondantes. Des mises en situation permettent de tester la réactivité et le sens pratique des candidats.

Les membres du jury ont pu auditionner des candidats aux profils, parcours et niveaux de connaissances très hétérogènes. Certains candidats sont de très bonne qualité, d'autres manquent de préparation à l'oral mais très peu ne sont pas à leur place. La plupart des candidats sont déjà en poste, y compris en externe et au troisième concours.

Si l'exercice de l'exposé a été généralement bien maîtrisé, notamment avec une bonne gestion du temps entre 8 et 10 minutes, les très bons exposés ont été rares. L'exercice a souvent été très scolaire, la plupart des candidats se contentant de présenter leur parcours sans le mettre en perspective ni mettre en valeur les compétences acquises. Les membres du jury ont noté un réel intérêt pour le service public et l'intérêt général, mais un manque de motivation qui ressort notamment des projets professionnels qui sont souvent sans surprise. Enfin, très peu de candidats externes titulaires d'un doctorat ont fait valoir la possibilité de présenter leurs travaux de recherche lors de l'exposé. Les candidats ayant fait la différence sont ceux ayant su démontrer leurs compétences et exposer leurs convictions et leur personnalité à l'aide d'exemples soignés.

Les membres du jury soulignent que de nombreux candidats ont le plus souvent une bonne connaissance de leur domaine d'expertise mais ne sont pas ouverts aux autres secteurs. Certains ont donné l'impression que le concours n'était qu'une validation des acquis de l'expérience en vue d'une titularisation, sans réflexion sur la polyvalence qu'exige ce concours. Les membres du jury témoignent ainsi d'une faible préparation de certains candidats, qui ont fait preuve d'un manque de curiosité et d'une méconnaissance générale de la culture administrative territoriale (organisation institutionnelle, principes budgétaires...). Les membres du jury ayant auditionné les candidats de la spécialité *Urbanisme et développement des territoires* se sont également interrogés sur le choix de la spécialité de certains bons candidats généralistes ayant de faibles connaissances techniques dans le domaine. D'une manière générale, les membres du jury s'accordent à dire que les candidats issus de petites et moyennes collectivités sont souvent les plus agiles en raison de la polyvalence de leurs fonctions. Il est fortement conseillé aux candidats, en vue de la préparation de l'épreuve, d'opérer une veille sur l'actualité des collectivités territoriales, en consultant régulièrement la presse professionnelle territoriale et en s'inscrivant à des newsletters, par exemple.

Les membres du jury constatent également une faible appétence pour le management avec une vision assez rigide de la fonction. Nombre sont les candidats qui ne se projettent aucunement sur des postes de direction ou d'encadrement et qui ont des difficultés à adopter la posture d'un attaché territorial. Les compétences managériales sont donc faibles, avec un déficit de réactivité pour de nombreux candidats. Les membres du jury tiennent à souligner qu'au-delà des connaissances, la posture est essentielle dans le cadre de ce concours ayant vocation à recruter des cadres de catégorie A.

Au concours externe, la note moyenne de l'épreuve varie entre 10,38 sur 20 dans la spécialité *Animation* et 12,14 dans la spécialité *Administration générale*. Cette dernière est plus élevée qu'à la dernière session où elle était de 11,65 sur 20. La proportion de candidats obtenant au moins 10 sur 20 à l'épreuve augmente également dans la spécialité (78,20% contre 72,22% en 2020-21).

Au concours interne, la note moyenne de l'épreuve varie, selon les spécialités, de 10,38 sur 20 en *Administration générale* à 11,35 sur 20 en *Gestion du secteur sanitaire et social*. 51,61% des candidats de la spécialité *Administration générale* obtiennent une note supérieure ou égale à 10,00 sur 20.

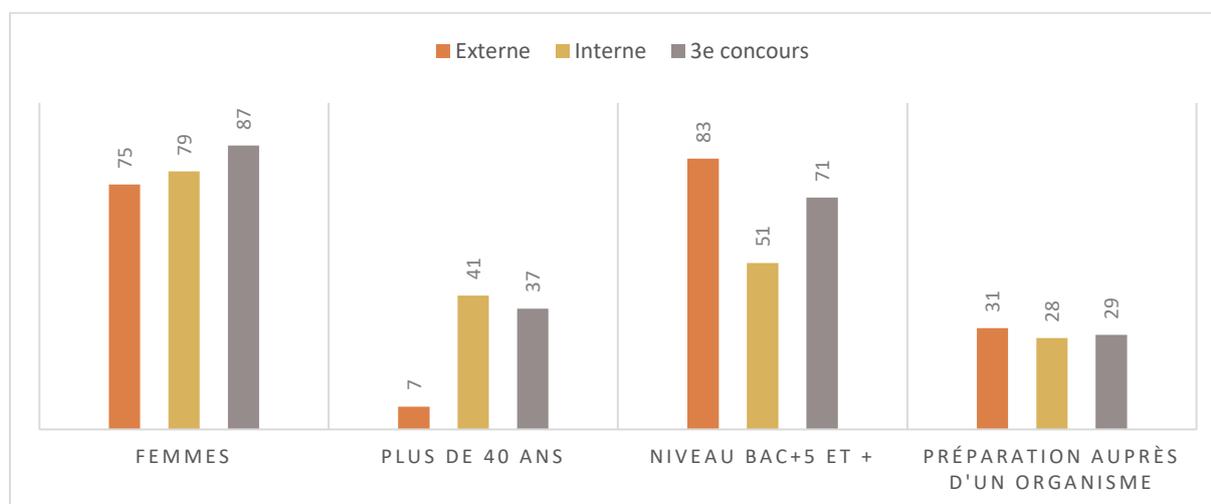
Au troisième concours, la note moyenne en *Administration générale* est de 12,36 sur 20. Hormis dans la spécialité *Gestion du secteur sanitaire et social*, les notes moyennes des différentes spécialités du troisième concours sont supérieures à celles des voies interne et externe (cf. les chiffres de notation des épreuves d'entretien en annexe).

Les délibérations du jury d'admission

Conformément au décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux, le jury peut transférer jusqu'à 25% du nombre total des postes offerts dans chaque spécialité vers le concours externe et/ou le concours interne, le troisième concours ne pouvant pas bénéficier de ce transfert de postes. 36 postes sont ainsi théoriquement transférables en *Administration générale*, 5 postes en *Gestion du secteur sanitaire et social*, 4 postes en *Animation* et 5 postes en *Urbanisme et développement des territoires*.

Les seuils d'admission dans toutes les voies et toutes les spécialités sont compris entre 10,25 et 13,00 sur 20 (cf. les « chiffres de la session » en annexe).

Le profil des lauréats



- La **proportion de femmes** parmi les lauréats du concours externe et du troisième concours est plus élevée que parmi les présents à l'écrit. La proportion de femmes parmi les lauréats est identique à celle des présents à l'écrit au concours interne.

- Dans les trois voies du concours, **les candidats ayant plus de 40 ans** sont moins représentés parmi les lauréats que parmi les présents à l'écrit, notamment au concours interne et au troisième concours (41% et 37% contre 60% de présents à l'écrit dans les deux voies).

- Les titulaires d'un **diplôme bac+5 ou plus** représentent 83% des lauréats du concours externe (pour 77% des candidats présents à l'écrit). Au concours interne, la part des lauréats titulaires d'un bac+5 est de 51% (32% des présents à l'écrit). Au troisième concours, les lauréats représentent 71% des candidats (47% des présents à l'écrit).

- 31% des lauréats au concours externe déclarent avoir suivi une **préparation au concours auprès d'un organisme** (pour 11% des présents à l'écrit), 28% au concours interne (13% des présents à l'écrit) et 29% au troisième concours (16% des présents à l'écrit).

5- CONCLUSION

Le jury, pour conclure, fait part de sa satisfaction quant à la qualité de l'organisation du concours. Il tient à remercier le Centre de gestion du Rhône et de la métropole de Lyon des moyens mis à disposition pour s'acquitter de sa mission dans les meilleures conditions. La Présidente du jury tient également à remercier les correcteurs et les membres du jury de leur investissement, qui a permis un bon déroulement des épreuves.

Fait à Sainte Foy-lès-Lyon, le 19 avril 2023

La Présidente du jury

Dominique NACHURY

Conseillère métropolitaine
Métropole de Lyon (69)

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – AUVERGNE-RHÔNE-ALPES – LES CHIFFRES DE LA SESSION 2022

		Postes initialement ouverts	Postes après transfert	Admis à concourir	Présents	Admissibles	Seuil admissibilité / 20	Présents admission	Seuil admission / 20	Admis
Administration générale	Externe	73	72	874	467	138	10,25	133	12	72
	Interne	43	45	1078	736	94	13	93	11,89	45
	3e voie	28	27	211	161	58	11	58	12,72	27
	Sous-total	144	144	2163	1364	290		284		144
Gestion du secteur sanitaire et social	Externe	10	10	108	48	18	10,18	18	10,9	10
	Interne	6	6	172	123	13	12,5	13	12,61	6
	3e voie	4	4	37	29	9	10,5	9	12,06	4
	Sous-total	20	20	317	200	40		40		20
Animation	Externe	9	9	61	29	13	9,71	13	10,25	9
	Interne	4	4	125	100	10	11,25	10	12,22	4
	3e voie	3	3	19	15	8	11	8	13	3
	Sous-total	16	16	205	144	31		31		16
Urbanisme et développement des territoires	Externe	10	10	199	110	20	11,21	20	12,02	10
	Interne	6	6	119	80	15	12	15	12,33	6
	3e voie	4	4	24	16	7	9	7	12,22	4
	Sous-total	20	20	342	206	42		42		20
Total général		200	200	3027	1914	403		397		200
Total externe		102	101	1242	654	189		184		101
Total interne		59	61	1494	1039	132		131		61
Total troisième voie		39	38	291	221	82		82		38

CONCOURS D'ATTACHÉ TERRITORIAL – SESSION 2022
Notation des épreuves écrites d'admissibilité

CONCOURS EXTERNE COMPOSITION SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (épreuve commune à toutes les spécialités) durée : 4h - coef. 3					
	Administration Générale	Gestion du secteur sanitaire et social	Animation	Urbanisme et développement des territoires	Total
≥ 12	93	16	3	16	128
≥ 10 < 12	85	9	9	33	136
≥ 8 < 10	107	6	5	27	145
≥ 5 < 8	151	10	12	31	204
< 5	31	7	0	3	41
Total copies	467	48	29	110	654
% < 5 (note éliminatoire)	6,64%	14,58%	0,00%	2,73%	6,27%
% ≥ 10	38,12%	52,08%	41,38%	44,55%	40,37%
Note la plus élevée	15,50	17,00	13,75	15,00	17,00
Note la plus basse (sauf 0)	1,00	0,50	5,00	4,00	0,50
Note moyenne	8,93	9,47	8,83	9,28	9,02
<i>Rappel 2020-21 (note moyenne)</i>					8,97

CONCOURS EXTERNE NOTE SUR DOSSIER DANS LA SPÉCIALITÉ durée : 4h - coef. 4					
	Administration Générale	Gestion du secteur sanitaire et social	Animation	Urbanisme et développement des territoires	Total
≥ 12	82	4	6	17	109
≥ 10 < 12	99	7	6	14	126
≥ 8 < 10	116	19	8	25	168
≥ 5 < 8	133	13	7	45	198
< 5	35	5	2	8	50
Total copies	465	48	29	109	651
% < 5 (note éliminatoire)	7,53%	10,42%	6,90%	7,34%	8%
% ≥ 10	38,92%	22,92%	41,38%	28,44%	36,10%
Note la plus élevée	16,25	13,75	14,50	15,00	16,25
Note la plus basse (sauf 0)	1,00	1,25	2,00	0,50	0,50
Note moyenne	8,86	8,17	9,09	8,36	8,74
<i>Rappel 2020-21 (note moyenne)</i>	8,86	8,91	9,66	9,03	8,97

CONCOURS INTERNE					
RAPPORT AVEC PROPOSITIONS PAR SPÉCIALITÉ					
durée : 4h - coef. 4					
	Administration Générale	Gestion du secteur sanitaire et social	Animation	Urbanisme et développement des territoires	Total
≥ 12	150	16	7	15	188
≥ 10 < 12	162	14	22	14	212
≥ 8 < 10	188	27	37	18	270
≥ 5 < 8	188	52	32	26	298
< 5	48	14	2	7	71
Total copies	736	123	100	80	1039
% < 5 (note éliminatoire)	6,52%	11,38%	2,00%	8,75%	6,83%
% ≥ 10	42,39%	24,39%	29,00%	36,25%	38,50%
Note la plus élevée	16,50	15,00	15,00	16,00	16,50
Note la plus basse (sauf 0)	0,50	2,00	2,00	2,25	0,50
Note moyenne	9,14	8,04	8,74	8,76	8,94
<i>Rappel 2020 (note moyenne)</i>	9,67	7,98	9,01	8,84	9,32

TROISIÈME CONCOURS					
RAPPORT AVEC PROPOSITIONS PAR SPÉCIALITÉ					
durée : 4h - coef. 4					
	Administration Générale	Gestion du secteur sanitaire et social	Animation	Urbanisme et développement des territoires	Total
≥ 12	43	6	4	1	54
≥ 10 < 12	28	3	5	3	39
≥ 8 < 10	46	5	5	5	61
≥ 5 < 8	37	13	1	4	55
< 5	7	2	0	3	12
Total copies	161	29	15	16	221
% < 5 (note éliminatoire)	4,35%	6,90%	0,00%	18,75%	5,43%
% ≥ 10	44,10%	31,03%	60,00%	25,00%	42,08%
Note la plus élevée	16,00	15,00	15,00	12,00	16,00
Note la plus basse (sauf 0)	3,00	3,00	7,50	3,50	3,00
Note moyenne	9,54	8,76	10,92	7,81	9,41
<i>Rappel 2020-21</i>	9,5	10,56	10,35	10,18	10,03

Notation des épreuves d'entretien

ADMINISTRATION GÉNÉRALE						
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIÈME CONCOURS	
≥ 15	23	17%	11	12%	9	16%
≥ 12 < 15	62	47%	25	27%	29	50%
≥ 10 < 12	19	14%	12	13%	8	14%
≥ 8 < 10	19	14%	21	23%	11	19%
≥ 5 < 8	1	1%	21	23%	1	2%
≥ 0 < 5	9	7%	3	3%	0	0%
Total candidats présents	133	100,00%	93	100,00%	58	100,00%
Candidats absents	5		1		0	
Note la plus basse	3,00		4,50		17,00	
Note la plus élevée	18,00		16,00		7,00	
Moyenne générale	12,14		10,38		12,36	
% notes ≥ 10	78,20%		51,61%		79,31%	
<i>Rappel 2020-21 Moyenne générale</i>	11,68		10,76		12,31	
<i>Rappel 2020-21 % notes ≥ 10</i>	72,22%		57,58%		91,18%	

GESTION DU SECTEUR SANITAIRE ET SOCIAL						
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIÈME CONCOURS	
≥ 15	1	6%	1	8%	1	11%
≥ 12 < 15	7	39%	5	38%	3	33%
≥ 10 < 12	4	22%	5	38%	2	22%
≥ 8 < 10	5	28%	0	0%	1	11%
≥ 5 < 8	1	6%	2	15%	2	22%
≥ 0 < 5	0	0%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	18	100,00%	13	100,00%	9	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	6,00		7,00		5,50	
Note la plus élevée	15,00		15,00		15,00	
Moyenne générale	11,17		11,35		10,33	
% notes ≥ 10	66,67%		84,62%		66,67%	
<i>Rappel 2020-21 Moyenne générale</i>	10,85		10,32		13,50	
<i>Rappel 2020-21 % notes ≥ 10</i>	60,00%		45,45%		87,50%	

ANIMATION						
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIÈME CONCOURS	
≥ 15	3	23%	0	0%	0	0%
≥ 12 < 15	1	8%	4	40%	3	38%
≥ 10 < 12	2	15%	4	40%	3	38%
≥ 8 < 10	3	23%	0	0%	1	13%
≥ 5 < 8	3	23%	2	20%	1	13%
≥ 0 < 5	1	8%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	13	100,00%	10	100,00%	8	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	4,50		5,00		7,50	
Note la plus élevée	17,00		14,00		14,50	
Moyenne générale	10,38		10,55		11,25	
% notes ≥ 10	46,15%		80,00%		75,00%	
<i>Rappel 2020-21 Moyenne générale</i>	11,13		11,82		13,50	
<i>Rappel 2020-21 % notes ≥ 10</i>	75,00%		81,82%		83,33%	

URBANISME ET DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES						
	CONCOURS EXTERNE		CONCOURS INTERNE		TROISIÈME CONCOURS	
≥ 15	2	10%	0	0%	3	43%
≥ 12 < 15	8	40%	6	40%	1	14%
≥ 10 < 12	3	15%	3	20%	2	29%
≥ 8 < 10	3	15%	5	33%	1	14%
≥ 5 < 8	4	20%	1	7%	0	0%
≥ 0 < 5	0	0%	0	0%	0	0%
Total candidats présents	20	100,00%	15	100,00%	7	100,00%
Candidats absents	0		0		0	
Note la plus basse	6,00		7,50		9,00	
Note la plus élevée	16,50		14,00		16,50	
Moyenne générale	11,53		10,67		13,00	
% notes ≥ 10	65,00%		60,00%		85,71%	
<i>Rappel 2020-21 Moyenne générale</i>	8,60		8,93		9,00	
<i>Rappel 2020-21 % notes ≥ 10</i>	38,10%		35,71%		91,18%	